

## QUELS SONT MES DROITS EN TANT QUE CITOYEN CANADIEN?

Les Canadiens jouissent des droits suivants :

- **Droits à l'égalité.** Le droit à l'égalité devant la loi, et à la même protection et au même bénéfice de la loi, sans discrimination.
- **Droits démocratiques.** Chaque citoyen a le droit de participer à la vie politique, y compris le droit de voter et celui d'être élu aux élections législatives fédérales ou provinciales.
- **Garanties juridiques.** Chaque citoyen a le droit d'être présumé innocent jusqu'à preuve de culpabilité, d'avoir recours à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit, et le droit à l'assistance d'un interprète dans une procédure judiciaire.
- **Liberté de circulation et d'établissement.** Chaque citoyen a le droit d'entrer au Canada et d'en sortir et de se déplacer dans tout le pays et d'établir sa résidence dans n'importe quelle province ou territoire.
- **Droits linguistiques.** Chaque citoyen a le droit de communiquer en français ou en anglais avec le gouvernement fédéral du Canada et certains des gouvernements provinciaux ou territoriaux du Canada.
- **Droit à l'instruction des minorités linguistiques.** En général, les minorités française et anglaise dans chaque province et chaque territoire ont le droit de recevoir l'instruction dans leur propre langue.

## QUELLES SONT MES RESPONSABILITÉS EN TANT QUE CITOYEN CANADIEN?

Les Canadiens partagent aussi des responsabilités communes. Ils doivent :

- comprendre et respecter les lois canadiennes;
- participer au processus politique démocratique du Canada;
- exercer leur droit de vote lors des élections;
- permettre aux autres Canadiens d'exercer leurs droits et libertés; et
- apprécier la valeur du patrimoine multiculturel du Canada et contribuer à la préserver.